

Classe de médicaments	Nom du médicament
Ocytociques (Syntocinon)	Oxytocine
Prostaglandines	Carboprost (Hémabate)
Anticonvulsivants	Sulfate de magnésium, inj
Anxiolytiques-sédatifs	Lorazepam, i/v, i/m, i/r

#### ANNEXE IV (a. 8.6, 2<sup>e</sup> al.)

1) Une installation de soins de première ligne située sur le territoire de la Basse Côte-Nord et desservie par le Centre de santé de la Basse Côte-Nord.

2) Une installation de soins de première ligne située sur le territoire du Nunavik et desservie par le Centre de santé Innulitsivik ou par le centre de santé Tulattavick.

3) Une installation de soins de première ligne située sur le territoire de la Baie James et desservie par le Conseil Cri de la santé et des services sociaux.

4) Un dispensaire desservi par les communautés des Premières Nations et situé dans les régions suivantes :

- Basse-Côte-Nord
- Moyenne-Côte-Nord
- Schefferville
- Haute-Mauricie

5) Un dispensaire géré par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits de Santé Canada et situé dans les régions suivantes :

- Haute-Gatineau (communauté algonquine de Lac Rapide)
- Témiscamingue (communauté algonquine de Winneway).».

**3.** Le présent règlement entre en vigueur le quinzième jour qui suit la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

47901

### Projet de règlement

Loi sur les services de santé et les services sociaux  
(L.R.Q., c. S-4.2)

#### Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services — Modification

Avis est donné par la présente, conformément aux articles 10 et 11 de la Loi sur les règlements (L.R.Q., c. R-18.1), que la Modification à la Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services, dont le texte apparaît ci-dessous, pourra être établie par le ministre de la Santé et des Services sociaux à l'expiration du délai de 45 jours, à compter de la présente publication.

Cette modification a pour but d'augmenter le montant quotidien forfaitaire accordé aux ressources de type familial. Elle aura un impact positif sur les montants versés à ces ressources pour offrir les services qu'elles dispensent.

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Madame Hélène Nobert  
1075, chemin Sainte-Foy, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1S 2M1

Téléphone : 418 266-6869  
Télécopieur : 418 266-6854

Toute personne intéressée, ayant des commentaires à formuler à ce sujet, est priée de les faire parvenir par écrit, avant l'expiration de ce délai, au ministre de la Santé et des Services sociaux, 1075, chemin Sainte-Foy, 15<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1S 2M1.

*Le ministre de la Santé  
et des Services sociaux,*  
PHILIPPE COUILLARD

## **Modification à la Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services\***

Loi sur les services de santé et les services sociaux  
(L.R.Q., c. S-4.2, a. 303 et 314)

**1.** La Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services est modifiée par le remplacement, dans l'article 5.1, de «2 \$» par «4 \$».

**2.** La présente modification entre en vigueur le quinzième jour qui suit celui de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

47907

---

\* Les dernières modifications à la Classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services édictée par l'arrêté n° 93-04 du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris le 30 novembre 1993 (1993, *G.O.* 2, 8704) ont été apportées par les modifications édictées par l'arrêté n° 2006-006 du ministre de la Santé et des Services sociaux, pris le 22 février 2006 (2006, *G.O.* 2, 1255). Pour les modifications antérieures, voir le «Tableau des modifications et Index sommaire», Éditeur officiel du Québec, 2007, à jour le 1<sup>er</sup> mars 2007.